

CARPA Rhône-Alpes

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du Rhône le 05/12/13 RNA W 691 084 694 publiée au J.O. le 21/12/13

KIRON AVOCATS
Maître Gaelle MOULIN
Avocat
Lyon
Toque 2369

PJF / AD

Objet : ATTESTATION RUBRIQUE CAPITAL
N/Réf. : ATTEST06/06
Code affaire : RC250527 / 252 190 687
Affaire : SAS 61RS

Constitution de Société.

Certificat de dépôt de fonds

Nous, Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes, agissant en qualité de dépositaire des fonds et, sur présentation de la liste des souscripteurs,

Attestons avoir reçu le 06 juin 2025 la somme de 100 (cent) euros pour le compte de la Société par action simplifiée en cours de formation dénommée 61RS.

Cette somme correspond à la libération de la totalité des souscriptions suivantes :

Associés	Nombre d'actions	Montant de la souscription	Montant des libérations
Julien FIETTE	1	1€	1€
Ao2b Real Estates	99	99€	99€
Total d'actions	100		
Total des souscriptions		100€	
Total des sommes libérées après bon encaissement			100€

La somme de 100 euros est portée sur le compte de la BNP PARIBAS Agence Lyon métropole.

Pour faire et valoir ce que de droit.
Fait à Lyon, le 23 juin 2025, en deux originaux.

Pierre-Jean FERRY
Président

